

Compte rendu de la séance du lundi 07 juin 2021

Présents 7 quorum 4, secrétaire de séance Maryvonne LENFANT

1- Transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes (2021 011)

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DC2021/05 du Conseil communautaire de l'Argonne ardennaise du 17/02/2021 décidant de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'élargissement du champ de compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au travers de la compétence d'organisation de la mobilité
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
et charge la Maire de signer tous les actes à intervenir

7 pour

2- Devis de l'entreprise marquage Keller (2021 012)

Le Conseil valide la proposition de l'entreprise KELLER concernant:

- la remise en état des zebra de la zone 30 ainsi que de la place PMR du cimetière
- la mise aux normes accessibilité des 5 escaliers du cimetière, à savoir pose de bandes podotactiles, peinture sur nez de marche et contre marche
pour un montant HT de 1410 € soit 1692 € TTC

7 pour

3- Attribution de subventions (2021 013)

Au vu des documents fournis par 4 associations, le Conseil décide de l'attribution des sommes suivantes

<i>ADMR</i>	100 €
<i>Association des Donneurs de sang</i>	60 €
<i>Crèche Les p'tites Bouilles</i>	100 €
<i>USA Le Chesne</i>	60 €

7 pour

4- Réflexion sur le photovoltaïque sur des bâtiments communaux

L'éventualité de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église (sous réserve que cela puisse se faire) ne séduit pas la plupart des membres du conseil; et le toit de l'atelier semble trop petit. L'idée n'est donc pas poursuivie pour le moment.

5-Projet de convention avec Bairon pour un itinéraire de randonnée secteur Les Alleux/Voncq

Le conseil est d'accord sur le principe , cela viendra en continuité de ce que la Communauté de communes met en place; il souhaite cependant avoir des précisions sur les trajets empruntés au delà de Mélimé et de la Voie Romaine; la Commune des Alleux doit de toutes façons affiner la convention et nous recontacter

6-Réduction de loyer du logement du presbytère (2021 014)

Compte tenu de l'achat et du remplacement du mitigeur de douche effectués directement par M. Loïc VALLA, il est proposé une réduction du loyer du mois de juin de 59.90 € (ticket de caisse faisant foi)

Questions diverses

Chemin du montant des haies: statu quo , donc l'exploitant occupe le chemin communal sans conditions

Pont de Mélimé: compte tenu des coûts extrêmement élevés et de la procédure à engager pour des travaux (dossier Police de l'eau) ,le Conseil municipal ne souhaite pas approfondir la question. Mme Andrey profitera de l'inspection du pont communal situé sur la même voie (expertise publique demandée au CEREMA <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts>) pour demander conseil.

Point lumineux rue Principale : le principe de son acquisition et de son emplacement devant le n°9 de la rue sont actés; le modèle choisi est très proche des luminaires existant déjà dans la commune

Célébration du 14 juillet: gerbe, vin d'honneur et buffet apéritif

Rallye estival de Dynamic Argonne : Montgon est inscrit dans la liste des lieux et sites patrimoniaux où les joueurs pourront trouver une énigme ou une anecdote

Frédérique POTIER fait le point de la réunion SIVOM concernant l'appel d'offre de restauration scolaire: trois prestataires ont proposé leur offre; ces dernières sont encore à l'étude, en tenant compte en particulier de la provenance locale des produits et du coût final pour les familles